

225C0718
FR0000120404-FS0348

29 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ACCOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 avril 2025, la société HSBC Holdings Plc (8 Canada Square, Londres E145HQ, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 avril 2025, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société ACCOR et détenir, indirectement, 20 960 749 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 8,60% du capital et 7,40% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
HSBC Bank plc	20 414 485	8,38	20 414 485	7,21
HSBC Global Asset Management (UK) Limited	233 010	0,10	233 010	0,08
INKA Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH	313 254	0,13	313 254	0,11
Total HSBC Holdings Plc	20 960 749	8,60	20 960 749	7,40

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ACCOR hors marché.

A cette occasion, la société HSBC Bank Plc² a franchi en hausse le même seuil.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 271 054 « convertible bond » portant sur autant d'actions ACCOR, à dénouement physique, exerçables à tout moment jusqu'entre le 28 novembre 2027 et le 7 décembre 2027.

¹ Sur la base d'un capital composé de 243 667 720 actions représentant 283 145 070 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée au plus haut niveau par la société HSBC Holdings Plc.